



## → Programme Scientifique Mercredi 10 décembre 2014

→ 08h30 > 09h00 Accueil

09h00 > 09h30

Valeur pédagogique de la simulation en santé. Pr. Dan Benhamou

09h30 > 10h30

Gestion d'une situation critique au bloc opératoire. Dr. Philippe Roulleau

10h30 > 11h00

Briefing

11h00 > 12h15

1<sup>ère</sup> séance de simulation et débriefing

→ 12h15 > 13h30 Déjeuner sur place

13h30 > 14h45

2<sup>ème</sup> séance de simulation et débriefing

14h45 > 16h00

3<sup>ème</sup> séance de simulation et débriefing

16h00 > 17h15

4<sup>ème</sup> séance de simulation et débriefing

17h15 > 17h45

Conclusion



## → Informations pratiques

### Dates et lieu

Mercredi 10 décembre 2014

Laboratoire LAB.FOR.SIMS  
Salles TP6 et TP7 (Niveau 4)  
Faculté de médecine Paris-Sud  
63 rue Gabriel Péri - 94270 Le Kremlin Bicêtre

### Comité d'organisation

Pr. Dan Benhamou (Bicêtre)  
Dr. Antonia Blanié (Bicêtre)  
Dr. Philippe Roulleau (Bicêtre)

### Liste des experts

Pr. Dan Benhamou (Bicêtre)  
Dr. Antonia Blanié (Bicêtre)  
Dr. Philippe Roulleau (Bicêtre)  
Dr. Laurent Varin (Bicêtre)  
Mr Dimitri Baudrier (Bicêtre)

### Informations générales

Publics concernés :

- Médecin anesthésiste-réanimateur
- Infirmier anesthésiste diplômé d'état.

Le nombre de participants est limité à 12 personnes maximum. les dossiers complets seront les premiers inscrits.

**Tarifs** (déjeuners compris) : **300 € MAR**

**250 € IADE** (joindre un justificatif)

### Renseignements et inscription

Association MAPAR  
78 rue du Général Leclerc  
94275 Le Kremlin Bicêtre  
Tél : 01.45.21.34.29 - Fax : 01.45.21.28.75  
E.mail : [mapar@wanadoo.fr](mailto:mapar@wanadoo.fr)  
Site : [www.mapar.org](http://www.mapar.org)

Le MAPAR a été validé en tant qu'Organisme de DPC par l'OGDPC sous le **N° 3538**, et ce séminaire a été enregistré programme de DPC sous le **N° 35381400006** auprès de l'OGDPC. Si vous êtes médecin libéral et si vous voulez faire votre DPC, il faut vous inscrire sur le site «[mondpc.fr](http://mondpc.fr)». Si vous êtes dans le secteur public, il faut faire une demande auprès de votre service de formation continue.